

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 octobre 2018 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :  
Mme Doreen Assaad, mairesse  
M. Christian Gaudette, district 1  
M. Michel Gervais, district 2  
Mme Monique Gagné, district 3  
Mme Julie Bénard, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
Mme Sophie Allard, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
Mme Michelle Hui, district 9  
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Est absent : M. Pierre Jetté, district 8

Sont également présentes :  
Mme Manon Bernard, directrice générale  
Me Joanne Skelling, greffière adjointe

---

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

## 1. Ordre du jour

**181016-491**

### 1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec modifications par l'ajout comme affaires nouvelles des sujets suivants:

- 12.10 Modification de la résolution numéro 180123-015 – Remboursement de frais de déplacements - Autorisation;
- 16.1 Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

La mairesse revient sur les suivis accordés sur certaines questions posées lors de la dernière période de questions des citoyens

## 3. Procès-verbaux

**181016-492**

### 3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 18 SEPTEMBRE 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 18 septembre 2018, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Bureau de projets**

**181016-493**

**4.1 TOD QUARTIER - ENTENTES HYDRO-QUÉBEC - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, la convention de cession d'actifs civils relative au projet de développement immobilier Solar Uniquartier à Brossard, ainsi que l'entente de contribution moyenne tension, lesquelles font l'objet des présentes, de même que tout autre document requis pour leur donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Communications**

**181016-494**

**5.1 GRILLE D'ÉVALUATION - APPEL D'OFFRES POUR PRODUCTION DU BULLETIN MA VILLE AVEC PUBLICITÉS - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération qui sera utilisée dans l'appel d'offres destiné à identifier un fournisseur pour la production annuelle de six (6) numéros du bulletin Ma Ville avec publicités, à compter de mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Travaux publics**

**181016-495**

**6.1 SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES DE GICLEURS, D'ÉVACUATION D'AIR DES HOTTES DE CUISINE ET DES SYSTÈMES AU HALON POUR DIVERS BÂTIMENTS - CONTRAT SP-18-1230 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1230 relatif aux services d'entretien préventif et correctif des systèmes de gicleurs, d'évacuation d'air des hottes de cuisine et des systèmes au halon pour divers bâtiments au plus bas soumissionnaire conforme, soit Guard-X inc., selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, au montant de 53 225,14 \$, taxes incluses, pour la période du 17 octobre 2018 au 16 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-496**

**6.2 SERVICES DE DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET ÉPANDAGE - SECTEUR 1 -  
CONTRAT SP-18-1262 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1262 pour les services de déneigement, déglacage et épandage - Secteur 1 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Luc inc., pour un montant de 1 698 496,83 \$, taxes incluses, selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, pour la période du 17 octobre 2018 au 16 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-497**

**6.3 SERVICES DE DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET ÉPANDAGE - SECTEUR 5 -  
CONTRAT SP-18-1263 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1263 pour les services de déneigement, déglacage et épandage - Secteur 5 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Canbec Construction inc., pour un montant de 1 438 283,29 \$, taxes incluses, selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, pour la période du 17 octobre 2018 au 16 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-498**

**6.4 SERVICES PROFESSIONNELS - ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE D'EAU  
POTABLE POUR LES VILLES DE BOUCHERVILLE, BROSSARD,  
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET SAINT-LAMBERT- CONTRAT  
SP-18-1271 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1271 relatif aux Services professionnels - Échantillonnage et analyse d'eau potable pour les villes de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Environex inc., selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, au montant de 251 864,23 \$, taxes incluses. Le contrat sera d'une durée de trois (3) ans et débutera le 29 octobre 2018.

La portion pour la Ville de Brossard est de 106 167,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-499**

**6.5 RÉPARATION ET REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ -  
CONTRAT SP-15-897 - RECONDUCTION**

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SP-15-897 relatif aux travaux de réparation et de remplacement de glissières de sécurité, pour une année supplémentaire à compter du 20 novembre 2018 suite à son échéance et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale et pour un montant de 24 483,92 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9. Finances

### 181016-500

#### 9.1 LISTES DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 181016-501

#### 9.2 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 14 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 14 septembre au 11 octobre 2018, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 181016-502

#### 9.3 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 14 NOVEMBRE 2018 - 7 500 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Brossard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 500 000 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018, réparti comme suit :

#### NOUVEAUX EMPRUNTS VILLE DE BROSSARD (2006)

• REG-290	Chemin des Prairies	586 000 \$;
• REG-355	Réfection Agathe	295 000 \$;
• REG-357	Enfouissement des Prairies	752 000 \$;
• REG-358	Réfection Panama	612 500 \$;
• REG-359	Stabilisation des berges fossé Daigneault	1 066 000 \$;
• REG-386	Brosseau	770 500 \$;
• REG-386	Brosseau	3 418 000 \$.

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros REG-290, REG-355, REG-357, REG-358, REG-359 et REG-386, la Ville souhaite émettre pour un terme plus court que celui initialement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De financer par obligations les règlements d'emprunt indiqués précédemment, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 14 novembre 2018;

- les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Banque Nationale du Canada, Succursale 10321, 8200, boulevard Taschereau, suite 1400, Brossard (Québec) J4X 2S6;
- les obligations seront signées par la mairesse et le trésorier. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, que le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros REG-290, REG-355, REG-357, REG-358, REG-359 et REG-386 soit plus court que celui initialement fixé, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 14 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-503**

**9.4 SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATION EXTERNE - CONTRAT SP-18-1266 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1266 relatif aux services professionnels de vérification externe de la Ville pour une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'analyse du comité de sélection, soit la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 114 342,64 \$, taxes incluses.

D'autoriser le trésorier à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Brossard, ainsi que tout autre document visant à y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-504**

**9.5 TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES LECTURES D'EAU - ACQUISITION D'UN MODULE - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder le contrat d'acquisition du module « Transmission électronique des lectures d'eau » et d'autoriser les frais annuels d'entretien à la firme ACCEO Solutions Inc., conformément à la proposition reçue, pour une dépense totale estimée à 71 204,02 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Brossard, ladite proposition ainsi que tout document visant à donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. Ressources humaines**

### **181016-505**

#### **10.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater la directrice générale et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **181016-506**

#### **10.2 ORGANIGRAMME - RÉORGANISATION À LA DIRECTION DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - APPROBATION**

Considérant la nouvelle structure organisationnelle proposée pour la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (LCVC);

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'approuver les modifications suivantes à l'organigramme de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire :

- L'abolition du poste de préposé aux loisirs - évènements;
- L'abolition du poste de préposé aux loisirs - sports;
- L'abolition du poste de chef de division - sport et aquatique;
- La création de deux (2) postes de secrétaires;
- La création d'un poste de superviseur - vie associative et développement social;
- La création d'un poste de superviseur - arts, culture et évènements;
- La création d'un poste d'agent de réservation de plateaux;
- La création d'un poste de chargé d'administration;
- La création d'un poste de superviseur - aquatique;
- La modification du poste de directeur adjoint – programmation en celui de directeur adjoint – opérations loisir;
- La modification du poste de directeur adjoint - sport et logistique en celui de chef de service - aquatique;
- La modification du poste de chef de division - arts et culture en celui de chef de division - arts, culture et événements – administration et développement;
- La modification du poste de chef de division - événements en celui de chef de division - arts, cultures et événements – programmation et réalisation de projets;

- La modification des postes de superviseur - arts et culture et superviseur - événements en celui de superviseur - arts, culture et événements;
- La modification du titre de chef de division - logistique en celui de chef de division - sports, installations et saines habitudes de vie;
- La modification du titre de superviseur - logistique (opération et planification) en celui de superviseur - sports, installations et saines habitudes de vie;
- La modification du titre de superviseur - sport en celui de superviseur - sports, installations et saines habitudes de vie;
- La modification du titre de chef de division - communautaire et social en celui de chef de division - vie associative et développement social;
- La modification du titre de superviseur - communautaire et social en celui de superviseur - vie associative et développement social;
- La modification du titre de préposé - loisir en celui de technicien - loisir;
- La modification du titre de superviseur - sport en celui de superviseur - aquatique.

Que la présente résolution prend effet à compter de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-507**

**10.3**

**ENTENTE DE PRINCIPE - CONVENTION COLLECTIVE 1ER JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2023 – BRIGADIERS SCOLAIRES - LES SYNDICATS REGROUPÉS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (SREM) DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 306 – DÉLÉGATION SIGNATAIRE - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'approuver l'entente de principe intervenue avec les Syndicats regroupés des employés municipaux (SREM) du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 établissant une nouvelle convention collective pour les brigadiers scolaires du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2023.

D'autoriser la mairesse, la directrice générale, le directeur des ressources humaines, la chef de division relations de travail et la conseillère en ressources humaines, dotation et relations de travail à signer pour et au nom de la Ville de Brossard, la nouvelle convention collective et tout document visant à y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>11. Technologies de l'information</b>
--

**181016-508**

**11.1**

**SUPPORT LOGICIEL ET MATÉRIEL CISCO - CONTRAT SP-18-1273 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1273 relatif au renouvellement des contrats de maintenance Cisco utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, à Bell Canada, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, au montant de 61 659,11 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la Ville de Brossard, de 31 488,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-509**

**11.2****ENTENTE INTERMUNICIPALE - GESTION DES ACTIFS INFORMATIONNELS -  
CONTRAT - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser la signature de l'entente intermunicipale à intervenir entre les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert relativement au partage des ressources nécessaires à l'exploitation de l'environnement commun de gestion des actifs informationnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>12. Services juridiques</b>
--------------------------------

**181016-510****12.1 PROCÉDURES JUDICIAIRES - EXPROPRIATION SAI-M-195178-1201 -  
REQUÊTE EN MANDAMUS, PASSATION DE TITRE ET DOMMAGES-INTÉRÊTS  
505-17-007269-147 - MANDATS - MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS  
120130-018, 130101-402 ET 140826-363 – AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'autoriser le chef de service contentieux à accorder les mandats d'avocats et autres professionnels dont les services seront requis en vue de représenter les intérêts de la Ville de Brossard relativement au dossier d'expropriation SAI-M-195178-1201, au dossier de la Cour Supérieure 505-17-007269-147 et à l'égard de toutes autres procédures judiciaires en lien avec ces dossiers.

Que la présente résolution modifie les résolutions 120130-018, 130101-402 et 140826-363 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-511****12.2 GRILLE DE PONDÉRATION - CONTRAT SP-18-1255 - ACQUISITION ET  
IMPLANTATION D'UN LOGICIEL DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES  
DOCUMENTS (GED) - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'approuver la grille de pondération qui sera utilisée dans le cadre du processus d'appel d'offres SP-18-1255 relatif à l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion électronique des documents (GED).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-512****12.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES - MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS -  
CONTRAT SP-15-859 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE -  
AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'autoriser le chef de service - contentieux à accorder les mandats à tous professionnels dont les services seront requis en vue de représenter les intérêts de la Ville de Brossard relativement au contrat SP-15-859: Travaux de réfection de l'hôtel de ville, à savoir, prendre les recours appropriés, si pertinent, et agir notamment dans le cadre des dossiers de la Cour



supérieure portant les numéros 500-17-103070-184, 500-17-010378-182 et 540-17-013167-183 relativement à des actes d'intervention forcée en garantie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-513**

**12.4** **RÈGLEMENT REG-361-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-361 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR APPORTER DES SPÉCIFICATIONS QUANT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX FRESQUES DANS LA ZONE MC-662 - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 18 septembre 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le règlement REG-361-02 modifiant le règlement REG-361 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour apporter des spécifications quant aux objectifs et critères applicables aux fresques dans la zone MC-662, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-514**

**12.5** **RÈGLEMENT REG-362-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'AFFICHAGE AINSI QUE POUR LES USAGES DE BARS AVEC OU SANS PISTE DE DANSE AINSI QUE LES TERRASSES DE RESTAURATION AVEC BAR DANS LA ZONE MC-662 - ADOPTION DU SECOND PROJET**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 18 septembre 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement REG-362-10 modifiant le règlement de zonage REG-362 afin d'intégrer des dispositions spécifiques à l'affichage ainsi que pour les usages de bars avec ou sans piste de danse ainsi que les terrasses de restauration avec bar dans la zone Mc-662, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-515**

**12.6** **RÈGLEMENT REG-366-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-366 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS DE BOISSON À LA ZONE MC-662 - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sophie Allard à la séance du 18 septembre 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement REG-366-01 modifiant le règlement REG-366 relatif aux usages conditionnels afin de préciser des dispositions relatives aux débits de boisson à la zone Mc-662, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **181016-516**

**12.7**

### **RÈGLEMENT REG-417 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Gagné à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-417 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du Conseil de la Ville.

## **181016-517**

**12.8**

### **RÈGLEMENT REG-417 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Monique Gagné à la séance du 16 octobre 2018;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-417 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du Conseil de la Ville, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **181016-518**

**12.9**

### **COMMISSIONS DE LA VILLE DE BROSSARD - 2018-2020 - NOMINATIONS**

Considérant qu'il y a lieu de nommer par résolution les citoyens appelés à représenter la Ville en siégeant à divers comités;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De nommer à titre de membres citoyens siégeant sur diverses commissions et ce, pour une durée de deux ans à compter des présentes, les personnes suivantes:

Commission de la diversité culturelle;

- André Yee;
- Cheryl Joseph;
- Karina Saphan;
- Erika Massoud;
- Graciela Cabrejo.

Commission de la famille et des aînés;

- Jean Proulx;
- Catherine Guillemette-Bédard;
- Elise Blais;
- Patricia Rusu;
- Lucile Caron.

Commission de la culture et de la vie communautaire;

- Constantin Miella;
- Stéphane Alain;
- Nadia Nadège;
- Jiayi Li;
- Manon Caillé.

Commission du sport et des saines habitudes de vie;

- Pierre Loïselle;
- Réjean Parent;
- Carlos Romero;
- Carla Farnesi;
- Mylène Allaire.

Commission de l'environnement et du développement durable;

- Prisca Ayassamy;

- Maxime Desharnais;
- Sylvain Lacroix;
- Elliott Miville Deschênes;
- Ines Tabli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-519**

**12.10 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 180123-015 –  
REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENTS - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De modifier la résolution numéro 180123-015 concernant les nominations des membres du conseil pour siéger aux différentes commissions de l'agglomération et de la Communauté métropolitaine de Montréal, de manière à autoriser le remboursement des frais de déplacement de tout élu siégeant à l'extérieur du territoire de l'Agglomération de Longueuil, suivant le tarif en vigueur à la Ville et sur présentation des pièces justificatives des dépenses réellement engagées à ce titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>13. Urbanisme</b>
----------------------

**181016-520**

**13.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION  
DU 19 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 19 septembre 2018 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

**Points favorables - CCU du 19 septembre 2018**

- CCU-20180919-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0278 – 8320, boulevard du Saint-Laurent – bâtiment C2 – LUM Pur Fleuve–habitation multifamiliale isolée de 65 logements;*
- CCU-20180919-3.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0281 – Brossard-sur-le-parc – Approbation d'une proposition d'aménagement ;*
- CCU-20180919-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0249 – 1745, rue Agnès – construction – habitation unifamiliale isolée ;*
- CCU-20180919-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0248 – 1749, rue Agnès – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0240 – 5873 et 5875, rue Aline (démolition 5875, rue Aline) – construction – habitations unifamiliales jumelées;*
- CCU-20180919-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0311 – 1608 et 1610, rue Allard – construction – habitations unifamiliales jumelées;*
- CCU-20180919-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0237 – 5965, rue Anthony (démolition 5967-5969, rue Anthony) – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0238 – 5967, rue Anthony (démolition 5967-5969, rue Anthony) – construction – habitation unifamiliale isolée;*

- CCU-20180919-5.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0239 – 5969, rue Anthony (démolition 5967-5969, rue Anthony) – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.8 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0250 – 6081 et 6085, rue Auclair – construction – habitations unifamiliales jumelées;*
- CCU-20180919-5.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0229 – 6023 et 6025, rue Auclair (démolition 6025, rue Auclair) – construction – habitations unifamiliales jumelées;*
- CCU-20180919-5.10 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0293 – 3720, rue Beaufort – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.11 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2018-0216 – 5360, rue Béliveau – transformation d'un garage en pièce habitable – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.12 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0276 – 5660, rue Bertrand – transformation d'un garage en pièce habitable – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.14 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0255 – 5405 et 5505, rue de Chambéry – bâtiment B10b – Éco-Quartier de la gare – construction – deux habitations multifamiliales jumelées de 6 logements et de 5 logements;*
- CCU-20180919-5.15 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0256 – 5605 et 5705, rue de Chambéry – bâtiment B10d – Éco-Quartier de la gare – construction – deux habitations multifamiliales jumelées de 6 logements et de 5 logements;*
- CCU-20180919-5.16 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0260 – 7100 et 7200, rue de Chambéry – bâtiment B4b – Éco-Quartier de la gare – construction – deux habitations multifamiliales jumelées de 6 logements et de 5 logements;*
- CCU-20180919-5.17 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0257 – 7105 et 7205, rue de Chambéry – bâtiment B10c – Éco-Quartier de la gare – construction – deux habitations multifamiliales jumelées de 6 logements et de 5 logements;*
- CCU-20180919-5.18 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0261 – 7300 et 7400, rue de Chambéry – bâtiment B4c – Éco-Quartier de la gare – construction – deux habitations multifamiliales jumelées de 6 logements et de 5 logements;*
- CCU-20180919-5.19 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0254 – 7305 et 7405, rue de Chambéry – bâtiment B10a – Éco-Quartier de la gare – construction – deux habitations multifamiliales jumelées de 6 logements et de 5 logements;*
- CCU-20180919-5.20 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0263 – 5500, rue de Châteauneuf – bâtiment B3d – Éco-Quartier de la gare – construction – habitation multifamiliale de 50 logements;*
- CCU-20180919-5.21 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0262 – 6000, rue de Châteauneuf – bâtiment B3b – Éco-Quartier de la gare – construction – habitation multifamiliale de 50 logements;*
- CCU-20180919-5.22 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0274 – 7245, rue Marisa – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.23 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0185 – 3740, rue Maroc (démolition 3740, rue Maroc) – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.24 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0150 – 1450, rue Paquette – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.25 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0287 – 925, rue Paris – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.26 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0305 – 1380, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;*

- CCU-20180919-5.27 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0308 – 9140, rue Récollet – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-5.28 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0234 – 8960, rue Roger (démolition 8960, rue Roger) – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180919-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0247 – 4405, rue de Châteauneuf – agrandissement – École Marcelle-Gauvreau;*
- CCU-20180919-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0314 – 9550, boulevard Leduc, suite 40 – modification architecturale – Bouclair;*
- CCU-20180919-6.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0289 – 9985, boulevard Leduc – modification architecturale – Benny & Co,;*
- CCU-20180919-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0215 – 9150, boulevard Leduc, suite 101 – bâtiment S11 – phase 3 – Quartier DIX30 – affichage – Brasserie T signé Toqué;*
- CCU-20180919-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0277 – 9550, boulevard Leduc, suite 40 – bâtiment L6 – Phase 2 – Quartier DIX30 – affichage – Bouclair;*
- CCU-20180919-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0279 – 1850, avenue Panama, suite 105 – affichage – Notaires Groupe Conseils Montérégie Inc;*
- CCU-20180919-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0312 – 1850, avenue Panama, suite 100 – affichage – Caisse Populaire Desjardins.*

#### **Points défavorables - CCU du 19 septembre 2018**

- CCU-20180919-5.13 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0236 – 6030, rue Brodeur (démolition 6030, rue Brodeur) – construction – habitation unifamiliale isolée.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-521**

#### **13.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 2 octobre 2018 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

#### **Points favorables - CCU du 2 octobre 2018**

- CCU-20181002-3.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0252 – 5031-5033-5035 boulevard Lapinière - Solar Uniquartier – Bâtiment C12 — Construction – bâtiment mixte de 13 et 22 étages;*
- CCU-20181002-3.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0339 – 5031-5033-5035 boulevard Lapinière - Solar Uniquartier – Modification de la proposition d'aménagement;*
- CCU-20181002-3.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0290 – 7480, boulevard Taschereau – construction – bâtiment commercial de 4 étages avec stationnement souterrain.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-522**

**13.3****DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 4405, RUE DE CHÂTEAUNEUF**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin que soit autorisé l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à l'article 410 du règlement de zonage REG-362 quant aux objets suivants :

- Une superficie d'îlot de verdure équivalent à 0,50 mètre carré par case de stationnement, alors que le paragraphe 2 prescrit une superficie de 2,50 mètres carrés par case de stationnement;
- La plantation d'un arbre par tranche de 10 cases de stationnement au pourtour du stationnement alors que le paragraphe 5 stipule que ces arbres doivent être plantés dans les îlots de verdure.

Considérant que ladite dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20180919-8.1;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard de l'immeuble sis au 4405, rue de Châteauneuf, concernant des dispositions relatives au stationnement et à la plantation d'arbres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**181016-523****13.4****DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 7480, BOULEVARD TASCHEREAU**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogations mineures a été déposée pour la réalisation d'un projet commercial à l'adresse projetée du 7480, boulevard Taschereau;

Considérant que lesdites dérogations mineures respectent les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

Considérant que l'octroi des dérogations mineures ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20181002-8.1;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures demandées à l'égard de la propriété projetée au 7480, boulevard Taschereau, ayant trait à l'aménagement du stationnement intérieur, aux îlots de verdure et à la plantation d'arbres, ainsi qu'à la distance entre le stationnement extérieur et les lignes de propriété.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**181016-524****13.5****DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 7480, BOULEVARD TASCHEREAU**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande d'usage conditionnel a été déposée pour la réalisation d'un projet commercial à l'adresse projetée du 7480, boulevard Taschereau;

Considérant que ledit usage conditionnel respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'usage demandé est compatible avec les usages exercés sur le terrain et ceux à proximité faisant l'objet de la présente étude ;

Considérant que la configuration du bâtiment, les aménagements paysagers ainsi que les moyens mis en œuvre pour assurer la quiétude et la sécurité du voisinage sont considérés comme étant suffisants ;

Considérant que l'octroi de l'usage conditionnel n'aura pas d'impact significatif sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20181002-9.1;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder l'usage conditionnel demandé à l'égard du 7480, boulevard Taschereau, aux conditions suivantes :

- Le projet devra préalablement faire l'objet d'une approbation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et se voir accorder des dérogations mineures relativement aux aménagements sur le terrain et à la pente de l'allée d'accès menant au stationnement souterrain sans quoi, la présente approbation d'usage conditionnel est nulle et sans effet;
- Une ligne d'arbustes ou de graminées d'une hauteur minimale de 1,5 mètre devra être plantée dans la bande paysagère adjacente au Metro afin de diminuer l'impact visuel potentiel des phares des véhicules sortant du service à l'auto;
- Dans la mesure où de l'avis de la Ville, des débordements trop fréquents se produiraient sur la voie publique suivant la réalisation du projet, le promoteur devra déposer un plan de mitigation des effets sur la circulation et exécuter les travaux requis. Ce plan devra prévoir des aménagements durables ainsi qu'un plan de signalisation/marquage détaillé, préparé par un ingénieur spécialisé en circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-525**

**13.6 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA),  
1725-1735 RUE TOURANGEAU - APPROBATION**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction de deux habitations unifamiliales jumelées;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement sur les PIIA;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20181009-5.1;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la présente proposition de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 1725-1735, rue Tourangeau, sous réserve des conditions suivantes :

- L'implantation devra être conforme au plan annoté par la Direction de l'urbanisme en date du 1er octobre 2018, 1 page, tel que joint aux présentes;

- Les corniches devront être réduites des deux côtés dans le cas où la servitude d'Hydro-Québec ne serait pas diminuée à 1,2 mètre ;
- Le plan d'implantation devra être corrigé avant le dépôt de la demande de permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181016-526**

**13.7 ODONYMES - DÉSIGNATION DES NOMS DE RUES – SECTEUR E - TOD DU QUARTIER, PROJET SOLAR - ATTRIBUTION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'attribuer le nom de la place publique comme suit :

- Place de la Gare.

De renommer la partie résiduelle du boulevard Lapinière comme suit :

- rue de Châteauneuf.

D'attribuer les noms des rues publiques et privées dans le nouveau secteur E – TOD Quartier comme suit, et de soumettre les noms des rues à la Commission de toponymie du Québec :

- rue de l'Éclipse;
- avenue de l'Équinoxe;
- avenue de l'Équateur;
- rue de l'Escale;
- rue des Éclaircies;
- rue des Éléments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>14. Génie</b>
------------------

**181016-527**

**14.1 CHEMIN DES PRAIRIES - RECONSTRUCTION DES PASSAGES À NIVEAU - CANADIEN NATIONAL (CN) - RÉÉVALUATION DES HEURES POUR LE SIGNALÉUR - AUTORISATION**

Considérant que dans le cadre du projet d'enfouissement des utilités publiques sur le chemin des Prairies, des travaux doivent être réalisés à proximité des passages à niveau du Canadien National (CN), aux points milliaires Massena et Rouses-Point;

Considérant les nouvelles demandes du CN concernant une présence plus grande d'un signaleur sur les lieux durant les travaux liés à des conditions de chantiers particulières;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'autoriser la banque d'heures supplémentaires afférente à la surveillance au chantier par un signaleur du Canadien National (CN) pour une somme de 79 677,68 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation des travaux dans l'emprise du Canadien National (CN) sur le chemin des Prairies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>16. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes</b>
--

**181016-528**

**16.1 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) - RECYCLAGE ET RÉUTILISATION DES PLASTIQUES - APPUI**



Considérant la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix, par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

Considérant que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

Considérant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année ;

Considérant l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

Considérant que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

Considérant que ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

Considérant la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, transmise le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

Considérant que de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'appuyer la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans.

De demander au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques.

De transmettre copie de cette résolution au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au Premier ministre et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujettis au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. Dépôt – documents**

17.1

**LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 13 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2018  
- DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 13 septembre au 10 octobre 2018, est déposée.

**18. Conseil d'agglomération**

**181016-530**

**18.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2018 -  
ORIENTATIONS**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-181018-1.2, 1.5, 4.1, 6.1, 6.4 à 6.9, 8.3 à 8.5 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19. Levée de l'assemblée**

**181016-531**

**19.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 56.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

\_\_\_\_\_  
Doreen Assaad

\_\_\_\_\_  
Joanne Skelling